



Sommes-nous obligés de la laisser partir seule en train ?

Par **egyptest**, le **26/05/2012** à **13:55**

Bonjour, mon ami a une fille d'une première union, qui a 8 ans. Il en a la garde, sa maman a un droit de garde et d'hébergement pour les périodes de vacances scolaires car elle habite loin. Cela fait 1 an qu'elle n'est pas venue la chercher (elle ne vient jamais plus que 2 fois par an). Elle n'appelle pas régulièrement (le jugement prévoit un appel hebdomadaire mais elle appelle plutôt par période, des fois elle reste 2 mois sans nouvelle de sa maman). Pour le mois de juillet, elle a décidé de la faire descendre chez elle par le train, sans l'accompagner. Elle voudrait la mettre sous surveillance d'une hôtesse de la SNCF. Mon ami n'est pas vraiment d'accord, d'autant que la petite a peur d'y aller et demande à sa mère de venir la chercher car elle ne se sent pas d'y aller seule. Sa maman refuse en disant qu'elle est assez grande pour gérer ses peurs, que ce n'est pas elle qui décide, mais nous savons que la petite panique quand elle a peur, n'a pas le recul nécessaire pour prendre sur elle ... Sommes-nous obligés de la laisser partir ? Pouvons-nous exiger de sa maman qu'elle se déplace ? Merci par avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **26/05/2012** à **15:43**

Bonjour, tout dépend du jugement s'il est mentionnée que la maman doit venir la prendre à votre domicile ou si elle peut la faire voyager sous la responsabilité d'une personne de confiance, cordialement

Par **egyptest**, le **26/05/2012 à 20:26**

Il est noté qu'elle doit venir la chercher ou la faire chercher par ses propres moyens. Une personne de confiance peut-elle être une dame de la SNCF qu'elle ne connaît pas ?
Merci beaucoup de m'avoir répondu car ça nous tracasse beaucoup !

Par **martine**, le **26/05/2012 à 22:42**

A cet âge il y a les jvs mis en place par la sncf pour accompagner les enfants a 8 ans on ne voyage pas seule en train!

Par **egyptest**, le **26/05/2012 à 23:02**

oui oui, je suis au courant, bien entendu qu'elle ne sera pas réellement seule, ce qui lui fait peur, c'est de voyager avec une dame qu'elle ne connaît pas, et puis c'est 7 heures de trajet, l'inquiétude est aussi là, car il peut en arriver des choses pendant toutes ces heures. Ayant souvent voyagé en train, je sais qu'il se passe parfois de drôles de choses et nous ne sommes pas convaincu que ce soit un choix judicieux. Elle ne prend pas en compte le fait que la petite veuille réellement que sa maman se déplace (pour une fois dans l'année !) plutôt que de la laisser prendre un train qui l'effraie ... elle nous dit qu'elle préférera rester chez nous plutôt que de monter dans le train, et du coup nous ne savons pas si nous pouvons exiger qu'elle trouve une autre solution...

Par **cocotte1003**, le **27/05/2012 à 08:29**

Bonjour, La maman choisit qui elle veut et la personne de la SNCF est une professionnelle alors oui vous devez accepter, , cordialement

Par **martine**, le **30/05/2012 à 19:09**

Il faut que la mère paye un supplément pour l'accompagnement ce n'est pas gratuit
Bonne soirée